

Paie : LexisNexis réduit les charges sociales

Le groupe d'édition juridique fait intervenir de multiples métiers. Il était difficile de s'y retrouver dans le système de paie des 600 salariés. L'appel à un cabinet a fait économiser 160 000 euros.

En 2005, le spécialiste de l'édition de revues et périodiques juridiques, à destination des avocats, notaires, experts comptables, commissaires aux comptes, du secteur public et de l'enseignement, a décidé de se pencher sur les fiches de paie de ses quelque 600 collaborateurs.

Cette filiale du groupe anglo-néerlandais Reed Elsevier souhaiterait améliorer ses performances financières. Elle s'est alors en effet orienté vers l'optimisation de ses coûts, notamment en matière de charges sociales. Mais elle ne désirait pas mener cette opération seule et voulait se faire accompagner par un cabinet spécialisé. Son choix se porte alors sur le cabinet Marianne Experts. Le fonctionnement de l'entreprise est en effet complexe. Un grand nombre de catégories sociales professionnelles y travaille avec autant de conventions collectives différentes et donc de réglementations sociales diverses (commerciaux, journalistes, travailleurs à domicile, techniciens informatiques, itinérants à travers toute la France, etc.). Il est donc difficile de suivre l'évolution réglementaire associée à chacun de ces profils. «La législation sociale est en constante évolution et devient de plus en plus complexe. Nos experts internes se tiennent bien évidemment informés des spécificités de la paie, mais la parfaite conformité de nos systèmes face à la complexité et la multiplicité des textes est une lourde tâche, explique Sylvie Authier, DRH de LexisNexis. Mais nous avons une condition : nous voulions impérativement que toutes les recommandations de Marianne Expert reposent sur des textes juridiques, qui ne puissent être contestés ou remis en cause», précise la DRH.

Cette opération d'optimisation des coûts sociaux s'intègre aussi dans une démarche globale incluant la mise en place d'un département «Achats» au sein de la société, destiné à améliorer les processus internes. La mission du cabinet débute par la signature d'une convention en juillet 2005. Marianne Experts propose, comme à son habitude, d'effectuer la mission, soit sur site, soit à partir de dossiers transmis à distance par la société LexisNexis. L'entreprise d'édition préfère que l'intervention se déroule dans ses propres locaux. Durant une journée, en août 2005, un expert de Marianne examine donc les documents mis à sa disposition : les

bordereaux de cotisations, les livres de paie sur la base des fichiers informatiques extraits du logiciel. Il se renseigne également sur les métiers exercés, les secteurs géographiques couverts, etc. Quinze jours plus tard, le cabinet présente un rapport détaillé avec les dif-



Sylvie Authier,
DRH, LexisNexis

«Nous voulions impérativement que toutes les recommandations de notre conseil reposent sur des textes juridiques, qui ne puissent être contestés ou remis en cause.»

férentes pistes d'économies possibles. «L'origine des axes d'amélioration provenait principalement d'une interprétation non optimale des textes de lois», indique aujourd'hui le cabinet. Après quelques mois de réflexion, le service DRH de LexisNexis décide finalement en 2006 de se concentrer sur deux pistes, dont la taxe sur les transports pour le personnel travaillant à domicile. «Marianne Experts nous a ensuite accompagnés en préparant les courriers à envoyer aux administrations et en effectuant des points réguliers pour suivre l'évolution de nos demandes de remboursements auprès des organismes sociaux», raconte Sylvie Authier. L'expert du cabinet est aussi présent le jour où l'Urssaf effectue un contrôle sur place suite à la demande de remboursement qui lui a été faite.

Au final, LexisNexis a pu récupérer 160 000 euros environ, en majorité sur le remboursement de la taxe transport sur les trois dernières années. Une partie des économies a aussi été réalisée grâce aux nouveaux paramétrages des indemnités journalières de la Sécurité sociale que LexisNexis a mis en place sur les conseils du cabinet Marianne Experts. «Il me semble important désormais de regarder de façon régulière les autres pistes de réduction de coûts qui peuvent être possibles dans notre entreprises», estime Sylvie Authier, qui n'exclut pas de lancer d'autres démarches. ■

Marion Kindermans